

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival



La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

LES LOIS ET RÈGLEMENTS DE L'IFAB, DE LA FQS ET DE L'ARLSL SONT
APPLIQUÉS ET MODIFIÉS COMME SUIT :

1. COMITÉ DU TOURNOI :

1.1. Le comité est responsable de l'organisation générale du tournoi. Toutes ses décisions concernant l'interprétation des règlements sont finales.

2. CATÉGORIES

2.1. LOCAL - FESTIVAL RÉCRÉATIF Masculin et Féminin :

2.1.1. U-08 né(e)s en 2015 (Soccer à 7)

2.1.2. U-09 né(e)s en 2014 (soccer à 7) U-10 né(e)s en 2013 (soccer à 7) U-11 né(e)s en 2012 (Soccer à 9) U-12 né(e)s en 2011 (Soccer à 9)

2.2. TOURNOI A D1 – D2 – D3 :

2.2.1. U-09 né(e)s en 2014 (Soccer à 7) ;

2.2.2. U-10 né(e)s en 2013 (Soccer à 7) ;

2.2.3. U-11 né(e)s en 2012 (Soccer à 9) ;

2.2.4. U-12 né(e)s en 2011 (Soccer à 9).

2.2.5. Le double sur-classement est interdit.

3. NOMBRE DE JOUEURS :

3.1. Aucun joueur ne peut être inscrit avec plus d'une équipe durant la coupe.

3.2. Soccer à 7 : 16 joueurs maximum peuvent être inscrits et au banc en uniforme.

3.3. Soccer à 9 : 20 joueurs maximum peuvent être inscrits et au banc en uniforme.

4. ÉLIGIBILITÉ DES ÉQUIPES :

4.1. Chaque équipe doit être en règle avec son Association régionale ou Soccer Québec respective. Toute équipe provenant de l'extérieur de l'ARLSL doit fournir un permis de voyage en règle avant le début du tournoi.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

4.2. Chaque équipe peut être composée d'un nombre illimité de « réservistes » de son club et d'un maximum de 2 joueurs invités. Tous les joueurs doivent être des joueurs du même niveau ou inférieur (« A » ou local) et de la même catégorie ou plus jeune.

4.2.1. Réservistes

4.2.1.1. Tous joueurs évoluant dans le même club que l'équipe inscrite.

4.2.2. Invités

4.2.2.1. Tous les joueurs évoluant normalement dans un autre club que l'équipe inscrite. Maximum 2 joueurs. Le formulaire de joueur à l'essai doit être dûment rempli par les deux clubs.

4.3. Enregistrement des équipes

4.3.1. Un représentant de l'équipe inscrite au tournoi doit se présenter au moins 60 minutes avant le début de leur première partie au parc Dorion Gardens (671, rue Valois, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 0H4)

4.3.2. Documents

4.3.2.1. À l'inscription, chaque équipe doit avoir en main les passeports validés des joueurs et du personnel de l'équipe. Chaque équipe doit fournir une liste émise par le registrariat de leur club avec le nom des joueurs et du personnel. Pour les équipes de l'extérieur de la région Lac Saint-Louis, un permis de voyage est obligatoire.

4.3.2.2. Enfin, les équipes doivent présenter 7 feuilles de matchs dûment complétées (noms, numéro de maillot de chacun des joueurs). Trois (3) feuilles avec le numéro de match, 3 feuilles pour les demi-finales et finales et une feuille sans numéro pour le registrariat.

4.4. Joueurs inscrits sur la feuille de match

4.4.1. Tout joueur inscrit sur la feuille de match peut prendre part au match, peu importe le temps restant à la partie.

4.5. Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer de remettre la bonne feuille de match validée à l'arbitre.

5. HORAIRE

5.1. Le comité de la Coupe se réserve le droit de modifier l'horaire en tout temps.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

5.2. Une équipe qui refuse ou néglige de se présenter et de jouer un match originalement prévu au tournoi, ou qui a été remis par le Comité, ou refuse de jouer le match lorsque rendu sur les lieux, ou refuse de terminer le match lorsqu'il a été débuté, perd automatiquement le match par Forfait.

5.3. Si une équipe est expulsée de la Coupe ou déclare forfait avant ou en cours de tournoi, toutes ses parties sont annulées et les équipes adverses gagnent par le pointage de 3 à 0.

6. ELIGIBILITÉ

6.1. JOUEURS :

6.1.1. Chaque joueur doit être en règle avec son Association Régionale et Soccer Québec et doit posséder un passeport valide.

6.1.2. Le comité se réserve le droit de vérifier le passeport d'un joueur en tout temps.

6.1.3. Pour les participants au festival, les entraîneurs devront minimalement présenter une liste de joueurs émise par leur club. La carte d'assurance maladie pourrait être demandée comme preuve d'âge.

6.1.4. Aucun joueur ne peut participer au tournoi/festival dans plus d'une équipe.

6.2. ENTRAÎNEURS :

6.1.1. Un maximum de 3 membres du personnel de l'équipe est accepté sur le banc et ils doivent TOUS posséder un passeport valide émis par leur Association Régionale.

7. SUBSTITUTIONS :

7.1. Doivent toutes être autorisées par l'arbitre

7.2. Se font uniquement :

7.2.1. Lors d'un coup de pied de but ;

7.2.2. Lors d'un but marqué ;

7.2.3. Lorsqu'un joueur est blessé, mais uniquement pour ce joueur ;

7.2.4. À la mi-temps ;

7.2.5. Sur une touche offensive ; dans ce cas l'autre équipe peut demander le changement ;

7.3. Les substitutions sont illimitées.

7.4. Toutes les substitutions doivent être effectuées sans délai et perte de temps, sinon l'arbitre pourrait sanctionner.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

7.5. Tous les joueurs au banc doivent porter un dossard ou un maillot les distinguant des joueurs sur le terrain.

7.6. Les changements se font au centre du terrain et les joueurs qui sont substituer peuvent sortir par la ligne la plus proche d'eux.

7.7. Aucun changement accepté dans les 2 dernières minutes du match à l'exception de blessés.

8. ARBITRE :

8.1. Le Comité, avec l'aide de l'arbitre en chef, désigne un arbitre.

L'arbitre doit rédiger un rapport détaillé sur tout incident survenu durant le déroulement d'une partie. Un rapport d'incident pourra être envoyé à Soccer Québec de l'équipe fautive par le comité.

Son autorité et l'exercice de son pouvoir commencent dès qu'il entre dans le terrain. Toutes les décisions de l'arbitre sont sans appel.

9. Absence d'un arbitre

9.1. U9-U10 :

9.1.1. Un arbitre alternatif peut être sélectionné avec l'accord des éducateurs de chaque équipe qui devront alors indiquer leur accord sur la feuille de match avant le début du match.

9.1.2. Les éducateurs eux-mêmes doivent assumer les responsabilités de l'arbitre. Ils doivent chacun arbitrer la moitié du match; l'éducateur de l'équipe receveuse arbitre la 1re moitié.

9.1.3 Les éducateurs doivent vérifier les joueurs de l'autre équipe et les cartes d'affiliation des joueurs et des éducateurs. Ils doivent signer la feuille de match de l'autre équipe et y indiquer l'absence de l'arbitre avant le début du match.

9.2 U11-U12 :

9.2.1. Si l'un des trois arbitres assignés est absent, les deux arbitres présents décideront si le match peut se dérouler avec un arbitre et un arbitre assistant, ou avec le système d'arbitrage à deux officiels. Si 2 des 3 arbitres assignés sont absents, l'arbitre présent pourra déterminer s'il peut officier le match seul de façon adéquate et sécuritaire.

9.2.2. Un arbitre alternatif peut être sélectionné avec l'accord des deux éducateurs qui doivent tous deux indiquer leur accord sur la feuille de match avant le début du match.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

- 9.2.3. Les éducateurs eux-mêmes doivent assumer les responsabilités de l'arbitre. Ils doivent chacun arbitrer la moitié du match; l'éducateur de l'équipe receveuse arbitre la 1^{re} moitié L'éducateur doit vérifier les joueurs de l'autre équipe et les cartes d'affiliation des joueurs et des éducateurs. Ils doivent signer la feuille de match de l'autre équipe et y indiquer l'absence de l'arbitre avant le début du match

10 EXPULSIONS :

- 10.1 Chaque joueur et/ou entraîneur expulsé (carton rouge) d'une partie par l'arbitre, reçoit une suspension automatique d'une partie et peut être expulsé du tournoi, ainsi que des sites, par le comité de discipline.
- 10.2 Le joueur et/ou entraîneur ayant cumulé deux (2) cartons jaunes durant la même partie est automatiquement suspendu pour son prochain match (équivalent à un rouge).
- 10.3 Le joueur et/ou entraîneur ayant accumulé trois (3) cartons jaunes dans le tournoi est automatiquement expulsé du tournoi et son cas pourra être référé à Soccer Québec.

11 DURÉE DES PARTIES :

- 11.1 Soccer à 7 : Deux (2) demies de 20 minutes et une mi-temps de 5 minutes.
- 11.2 Soccer à 9 : Deux (2) demies de 25 minutes et une mi-temps de 5 minutes.
- 11.3 Les matchs nuls sont autorisés durant les rondes préliminaires.
- 11.4 Si durant la partie, le pointage accuse une différence de sept (7) buts entre les deux équipes, la partie est automatiquement terminée. Cependant, en cas d'accord entre les deux entraîneurs chefs des équipes respectives, la partie pourra continuer, mais le résultat final de la partie restera celui de la différence préalable.

12 JOUEURS SUR LE TERRAIN GARDIEN INCLUS

- 12.1 Soccer à 7 : 5 joueurs minimum
- 12.2 Soccer à 9 : 6 joueurs minimum

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

13 UNIFORMES :

13.1 Si l'arbitre juge que les deux équipes portent des chandails similaires et que cela peut nuire au déroulement du match, l'équipe visiteur doit changer de chandail.

13.1 Le gardien de but doit porter un chandail le distinguant facilement des autres joueurs.

13.1 Les bas des joueurs doivent être distinctifs par équipe, et les bas de chaque joueurs de la même couleur ou motif.

13.1 L'équipement doit être conforme au Règlement de IFAB, par conséquent le port des protège-tibias est obligatoire et les bijoux doivent tous être enlevés.

13.1 Spécification sur le port de lunettes correctrices pour la vue

**** Mémo sur la loi FIFA #4 ****

Les directives émises par la Fédération de Soccer du Québec concernant l'application de la loi #4 de la FIFA et, plus spécifiquement le port des lunettes, interdisent aux joueurs et arbitres de porter des lunettes de vision non sportives lorsqu'ils prennent part à des activités de soccer.

Voici donc les options qui s'offrent aux joueurs et arbitres :

1- Utilisation d'un protecteur de recouvrement

Le protecteur de recouvrement est une lunette conçue pour être portée par- dessus la monture personnelle non sportive.

Critères d'acceptabilité :

- Le protecteur de recouvrement ne doit pas comporter de pièces métalliques susceptibles de blesser l'utilisateur ou les autres joueurs.
- Le protecteur de recouvrement doit recouvrir l'ensemble des pièces de la monture personnelle de l'utilisateur.
- Le protecteur de recouvrement doit être fixé à la tête de l'utilisateur à l'aide d'une bande élastique (ou autre).

2- Utilisation d'une lunette sportive

La lunette sportive est une monture protectrice normée incorporant des verres correcteurs selon la prescription de l'utilisateur.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

3- Porter des verres de contacts

Pour des raisons évidentes de sécurité, le Fc3Lacs demande à tous de respecter les directives émises par la FSQ. Nos arbitres appliqueront la directive durant le tournoi : un joueur avec lunettes non règlementaires ne pourra prendre part à aucun match.

14 BALLONS :

14.1 L'équipe « receveur » est responsable de fournir 2 ballons de match.

15 FORFAITS ET RETARDS :

15.1 Les parties débutent aux heures prescrites. Aucun retard n'est toléré.

15.2 Une équipe qui ne se présente pas pour le début de la partie est déclarée perdante par forfait. L'accumulation de deux (2) défaites par forfait entraînera l'expulsion du tournoi.

16 PROTÊTS :

16.1 Aucun protêt ne sera accepté

17 RONDE DE QUALIFICATION :

17.1 Allocation des points :

17.1.1. Victoire : 3 points

17.1.2. Nulle : 1 points

17.1.3. Défaite : 0 point

17.1.4. Forfait : -1 point (avec 3 buts et 3 points pour l'équipe gagnante).

17.2 En cas d'égalité double:

17.2.1. Le résultat entre les deux équipes (si applicable) ;

17.2.2. Le plus grand nombre de victoires ;

17.2.3. La différence la plus élevée entre les buts pour et les buts contre ;

17.2.4. Le plus de buts marqués ;

17.2.5. Le moins de buts accordés ;

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

17.2.6. Le moins de cartons (1 rouge = 2 jaunes) ;

17.2.7. Tirage au sort.

17.3. En cas d'égalité triple:

17.3.1. Le plus grand nombre de victoires

17.3.2. Le plus grand nombre de points dans les matchs opposant les trois équipes concernées ;

17.3.3. La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors de ces matchs;

17.3.4. La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement ;

17.3.5 L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts ;

17.3.6. L'équipe ayant le moins de but contre ;

17.3.7. Le moins de cartons (1 rouge = 2 jaunes)

17.4 Classement des rondes de qualification :

17.4.1. Le premier de chaque groupe est automatique qualifié pour la ronde suivante

17.4.2. En cas de nombre impair de qualifier automatique, le meilleur 2ième sera qualifié à rejoindre le tour suivant

Les meilleurs deuxièmes sont dans la même ordre que s'il y a égalité au classement

18 RONDE ÉLIMINATOIRE :

18.1 Si en quart de finale et en demi-finale une partie se termine par un pointage égal, il y aura cinq (5) tirs de pénalité selon les règles de l'IFAB. Les tirs seront effectués par les joueurs étant sur le terrain à la fin de la partie.

18.1 Pour les finales du festival, en cas d'égalité après le temps réglementaire, il y aura cinq (5) tirs de pénalité selon les règles de l'IFAB. Les tirs sont effectués par les joueurs étant sur le terrain à la fin du match.

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

18.1 Pour les finales du tournoi, en cas d'égalité après le temps réglementaire, il y aura deux périodes de prolongation de 5 minutes ; **le premier but marqué met fin au match**. Si l'égalité persiste il y aura cinq (5) tirs de pénalité selon les règles de l'IFAB. Les tirs sont effectués par les joueurs étant sur le terrain à la fin du match.

19 RÈGLEMENTS SPÉCIAUX :

19.1 Durant les parties, les joueurs sur le banc doivent demeurer assis en tout temps et porter un dossard (sauf pour les substitutions).

19.2 Dans toutes les catégories, si un joueur manque sa touche, le ballon va automatiquement à l'équipe adverse.

19.3 Tous les cas non prévus par les règlements régissant le tournoi sont tranchés par le comité organisateur et toute décision est sans appel.

19.4 Coup pied de but :

19.4.1. Soccer à 9 : lors d'un coup de pied de but en soccer à 9, l'équipe adverse doit se placer derrière la ligne de retrait soit à 10 mètres du centre ou identifier au sol par une ligne pointillée. L'équipe peut avancer au-delà de la ligne uniquement à partir du moment où le gardien de but ou tout autre joueur a touché le ballon pour effectuer le coup de pied de but (ligne de retrait).

19.4.2. Soccer à 7 : Lors d'un coup de pied de but en soccer à 7, donc en U-08, U09 et U-10, l'équipe adverse doit se placer derrière la ligne de retrait soit à 5 mètres du centre ou identifier au sol par une ligne pointillée. L'équipe peut avancer au-delà de la ligne uniquement à partir du moment où le gardien de but ou tout autre joueur a touché le ballon pour effectuer le coup de pied de but (ligne de retrait).

19.4.3. Sanction : si les joueurs avancent au-delà de la ligne de retrait avant que le gardien de but ait touché le ballon pour le remettre en jeu, le coup de pied sera repris. Si ceci se répète, l'arbitre donnera un avertissement (carton jaune) au joueur fautif.

19.5 Coup de pied de coin (corner) :

19.5.1. Soccer à 9 : identique à la Loi 17 sur les coups de pied de coin des Lois du jeu de à l'exception des modifications suivantes pour le soccer à 7 :

19.5.1.1. Soccer à 7 : la distance à respecter par l'adversaire est de 6 mètres.

19.6 Nouveau règlement soccer à 7

18.6.1 Rentrée de touche

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

Les rentrées de touches ne se font plus dans les airs, le joueur doit placer le ballon au sol, il peut soit dribbler directement dans le terrain ou faire une passe à l'un de ses coéquipiers.

19.6.2 Coup de pied de coin

Selon les règlements du Lac St-Louis, le joueur effectuant le coup de pied de coin doit faire une passe, un tir ou un dribble.

19.7 Dégagement à la volée

Le gardien de but n'a plus le droit de faire un dégagement à la volée ou demi volée. S'ils le font, le jeu doit être repris par une balle à terre en faveur du gardien de but à l'intérieur de leur surface. Celui-ci doit soit lancer le ballon à son joueur ou mettre le ballon au sol et le passer à l'un de ses coéquipiers, ou le ballon doit faire un bond avant de le botter.

19.8 Nouveau règlement soccer à 9

18.8.1 Dégagement à la volée

Le gardien de but n'a plus le droit de faire un dégagement à la volée ou demi volée. S'ils le font, le jeu doit être repris par une balle à terre en faveur du gardien de but à l'intérieur de leur surface. Celui-ci doit soit lancer le ballon à son joueur ou mettre le ballon au sol et le passer à l'un de ses coéquipiers, ou le ballon doit faire un bond avant de le botter.

20 RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES :

20.1 Toute équipe inscrite qui ne se présente pas pour la totalité du tournoi verra le montant de son inscription retenu par le Comité. Aucun remboursement ne sera effectué ;

20.2 Chaque équipe doit remettre sa feuille de match étampée à l'arbitre ou au responsable de terrain avant le début de son match ;

20.3 Les équipes doivent être en uniforme et prêtes à jouer 15 minutes avant le début de chaque partie afin que les arbitres puissent effectuer la vérification (équipement et passeports) ;

20.4 Un arbitre peut demander à quiconque (spectateur inclus) qui démontre un comportement antisportif de quitter les lieux. Si ladite personne refuse de quitter, l'équipe à laquelle elle est associée aura 5 minutes pour s'assurer de son départ, sinon le match sera déclaré perdu par forfait.

21 SÉCURITÉ / DISCIPLINE :

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

21.1 Le Comité organisateur, l'ARSLs et Soccer Québec ne sont pas responsables des accidents impliquant les joueurs ou les accompagnateurs, du vol ou de la perte d'objets, du transport d'un blessé par ambulance, ni des coûts hospitaliers.

21.2 Les responsables et/ou entraîneurs d'une équipe sont tenus responsables de la sécurité des arbitres et de tous les actes posés par les joueurs et les parents de ces derniers tant sur le terrain qu'à l'extérieur de celui-ci.

21.3 Des sanctions seront infligées aux dirigeants, entraîneurs, parents ou joueurs dont la conduite aurait causé un incident ou trouble avant, pendant ou après la partie.

22 TEMPÉRATURE :

22.1 Avant ou pendant une partie, le Comité organisateur ou l'arbitre décidera si la partie peut se jouer sur un terrain détrempe, pendant un orage ou à la noirceur.

22.2 Le comité organisateur peut décider de changer le lieu et l'heure d'une partie, le cas échéant.

22.3 Si un match en cours est arrêté en raison de mauvaises conditions climatiques, le Comité de la Coupe suspendra temporairement la compétition et prendra la décision de poursuivre ou non les matchs en cours.

22.4 Lorsqu'un match est interrompu, il sera considéré comme valide lorsqu'une des conditions suivantes est présente :

22.4.1. Plus de 50% est joué ;

22.4.2. Le différentiel de buts est de plus de 4 au moment de l'arrêt ;

22.4.3. Une des deux équipes en cause concède la victoire. Dans cette éventualité, le pointage du match en cours sera considéré ; s'il n'est pas en faveur de l'équipe gagnante, le pointage sera de 3-0.

23 RÉCOMPENSES :

23.1 Tournoi & Festival (U9-U12) : les 3 premières équipes de chaque catégorie recevront une médaille :

23.1.1. Médaille d'or pour la 1^{ère} place ; un trophée est remis à l'équipe ;

23.1.2. Médaille d'argent pour la 2^{ème} place ;

La Coupe FC3LACS 2025

6^{ème} ÉDITION

Tournoi & Festival

23.1.3. Médaille de bronze pour la 3^{ème} place.

23.1.4. Le nom des champions sera mis sur le trophée perpétuel.

23.2 Festival (U8) : tous les joueurs de chaque équipe recevront une médaille de participation.

23.3 Les joueurs doivent porter les couleurs de leur équipe pour les remises de médailles.

La liste des terrains peut être trouvée ici :

https://www.fctroislacs.com/fr/page/terrain_coupe.html

